



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à vingt heures quarante cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Limours, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SCHOETTL qui laisse la place à Monsieur Serge ZUMELLO, doyen d'âge qui fait l'appel nominatif des délégués.

### Étaient présent(e)s :

Madame Dany BOYER  
Monsieur François RAYNAL  
Monsieur Alain VIGOT  
Monsieur Bernard VERA  
Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT  
Madame Karine SANCHEZ  
Madame Brigitte ALEXANDRE  
Monsieur Emmanuel DASSA  
Monsieur Alain ARTORÉ  
Monsieur Léopold Le COMPAGNON  
Madame Corinne BERNARD-HAMONOU  
Madame Marie LESPERT-CHABRIER  
Madame Corinne LANGLET-ODIENNE  
Monsieur Pierre AUDONNEAU  
Monsieur Bernard TERRIS  
Madame Nadine PAULIN  
Monsieur Bernard JACQUEMARD  
Madame Edwige HUOT-MARCHAND  
Monsieur Christian SCHOETTL  
Monsieur Yvan LUBRANESKI  
Madame Sylvie TREHIN  
Monsieur Jean-Raymond HUGONET  
Madame Chantal THIRIET  
Madame Pierrette GROSTEFAN  
Madame Virginie VENARD  
Madame Marylène GUIHAIRE-MANDIN  
Monsieur Philippe BALLELIO  
Monsieur Olivier CANONGE  
Monsieur Olivier JOUNIAUX  
Monsieur Serge CARO  
Monsieur François FRONTERA  
Monsieur Serge ZUMELLO  
Madame Danielle DILLMANN  
Monsieur Marcel BAYEN

Déléguée de la commune d'Angervilliers  
Délégué de la commune d'Angervilliers  
Délégué de la commune de Boullay-les-Troux  
Délégué de la commune de Briis-sous-Forges  
Délégué de la commune de Briis-sous-Forges  
Déléguée de la commune de Briis-sous-Forges  
Déléguée de la commune de Briis-sous-Forges  
Délégué de la commune de Briis-sous-Forges  
Délégué de la commune de Courson-Monteloup  
Délégué de la commune de Fontenay les Briis  
Déléguée de la commune de Fontenay les Briis  
Déléguée de la commune de Forges les Bains  
Déléguée de la commune de Forges les Bains  
Délégué de la commune de Forges les Bains  
Délégué de la commune de Forges les Bains  
Déléguée de la commune de Forges les Bains  
Délégué de la commune de Gometz la Ville  
Déléguée de la commune de Gometz la Ville  
Délégué de la commune de Janvry  
Délégué de la commune de Les Molières  
Déléguée de la commune de Les Molières  
Délégué de la commune de Limours  
Déléguée de la commune de Limours  
Déléguée de la commune de Limours  
Déléguée de la commune de Limours  
Déléguée de la commune de Limours  
Délégué de la commune de Limours  
Délégué de la commune de Limours  
Délégué de la commune de Limours  
Délégué de la commune de Pecqueuse  
Délégué de la commune de Saint-Jean de Beauregard  
Délégué de la commune de Saint-Maurice Montcouronne  
Déléguée de la commune de Saint-Maurice Montcouronne  
Délégué de la commune de Vaugrigneuse

Avaient donnés procuration

Monsieur Christian MILELLI délégué de la commune de Limours donne pouvoir à Monsieur Jean-Raymond HUGONET

Monsieur Serge ZUMELLO, Président, en référence aux articles L.5211 et suivants, L.2122-4, L2122-8, L2122-9 et L.2111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Serge ZUMELLO constate l'existence du quorum et ouvre la séance.

### **1- Désignation du secrétaire de séance :**

Le Président de séance demande au Conseil de désigner le secrétaire de séance.

Monsieur Alain Artoré est désigné secrétaire de séance.

### **2 – Élection du Président :**

Le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Marcel BAYEN et Madame Dany BOYER comme assesseurs.

Se déclarent candidats :       Monsieur Serge CARO  
  Monsieur Jean-Raymond HUGONET  
  Monsieur Bernard VERA

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17
Ont obtenu : Monsieur Serge CARO Monsieur Jean-Raymond HUGONET Monsieur Bernard VERA	8 Voix 14 Voix 11 Voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Se maintiennent au 2ème tour :       Monsieur Jean-Raymond HUGONET  
  Monsieur Bernard VERA

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17
Ont obtenu : M. Jean-Raymond HUGONET Monsieur Bernard VERA	18 Voix 14 Voix

Monsieur Jean-Raymond HUGONET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu Président et immédiatement installé.

Le Président demande une suspension de séance.

## **2 – Détermination du nombre de Vice-Présidents :**

Le conseil communautaire peut, s'il le souhaite, tout d'abord délibérer pour réviser le nombre de vice-présidents dans la limite de 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 vice-présidents. À la majorité des deux tiers de ses membres, l'organe délibérant de la communauté peut toutefois fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif, toujours dans la limite de 15 vice-présidents (article L. 5 211-10 du CGCT).

À noter que le nombre de vice-présidents n'a pas à apparaître dans les statuts de la communauté puisque, selon l'article L. 5 211-10 du CGCT, cette décision ne relève pas de la compétence des communes mais du conseil communautaire seul. Cette mention apparaît généralement dans le règlement intérieur du conseil. Dans un arrêt du 22 mai 2012, le Conseil d'État a cependant précisé que les statuts d'une intercommunalité pouvaient fixer «les règles de répartition des sièges au sein du bureau de la communauté de communes» mais pas «les règles d'inéligibilité des candidats à ces sièges». En l'espèce, le juge administratif a validé des statuts qui précisait que «le vice-président ne peut être de la même commune que celle du président».

Le Conseil Communautaire étant composé de 35 membres, le nombre de droit de Vice-Présidents est de 7. Ce nombre peut être porté à 10 à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose 10 Vice-Présidents, cette délibération est adoptée à la majorité, 34 votes pour, 1 vote contre.

## **3 – Élection des Vice-Présidents :**

### **Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Se déclare candidat : Monsieur Bernard VERA

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur Bernard VERA	35 Voix

Monsieur Bernard VERA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Se déclare candidat : Monsieur Serge CARO.

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur Serge CARO	35 Voix

Monsieur Serge CARO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice Président.

Se déclare candidat : Marcel BAYEN

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur Marcel BAYEN	35 Voix

Monsieur Marcel BAYEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice Président.

Se déclare candidat : Monsieur Pierre AUDONNEAU

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur Pierre AUDONNEAU	35 Voix

Monsieur Pierre AUDONNEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du 5<sup>ème</sup> Vice Président :

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice Président.

Se déclare(nt) candidat(s) : Madame Dany BOYER

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Madame Dany BOYER	35 Voix

Madame Dany BOYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée.

### Élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président :

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice Président.

Se déclare candidat : Monsieur Léopold Le COMPAGNON

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur Léopold Le COMPAGNON	35 Voix

Monsieur Léopold Le COMPAGNON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **Élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

Se déclare candidat : Monsieur Yvan LUBRANESKI

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur Yvan LUBRANESKI	35 Voix

Monsieur Yvan LUBRANESKI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **Élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

Se déclare candidat: Madame Edwige HUOT-MARCHAND.

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Dany BOYER et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Madame Edwige HUOT-MARCHAND	35 Voix

Madame Edwige HUOT-MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée.

### **Élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

Se déclare candidat: Monsieur François FRONTERA.

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Dany BOYER et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur François FRONTERA	35 Voix

Monsieur François FRONTERA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 9<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **Élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Il est procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la Présidence de Monsieur Jean-Raymond HUGONET Président, à l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président.

Se déclare candidat : Monsieur Alain ARTORÉ.

Chaque conseiller communautaire remet, à l'appel de son nom, son bulletin dans l'urne.

Madame Dany BOYER et Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT sont désignés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :



Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
Bulletin blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Ont obtenu : Monsieur Alain ARTORE	35 Voix

Monsieur Alain ARTORE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 10<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

#### **4 – Proclamation des résultats :**

Sont proclamés en qualité de :

Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur Jean-Raymond HUGONET

Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur Bernard VERA

Second Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur Serge CARO

Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Marcel BAYEN

Quatrième Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur Pierre AUDONNEAU

Cinquième Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Madame Dany BOYER

Sixième Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur Léopold Le Compagnon

Septième Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur Yvan LUBRANESKI

Huitième Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Madame HUOT-MARCHAND




Neuvième Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur François FRONTERA

Dixième Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours : Monsieur Alain ARTORÉ



Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau

**Le présent procès-verbal dressé et clos le 28 Avril 2014 à 23 heures, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers**



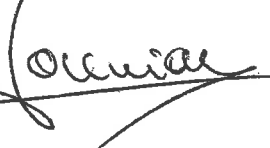
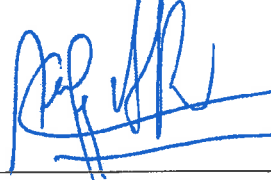


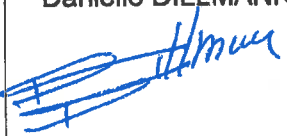

communautaires titulaires présents ou représentés, ou de leurs suppléants.

Le Doyen d'âge Serge ZUMELLO 	1 <sup>er</sup> assesseur 	2 <sup>nd</sup> assesseur 
--	---	--



Le Président 	Le Secrétaire 
---	---

Dany BOYER 	François RAYNAL 	Alain VIGOT 	Bernard VERA 
Karine SANCHEZ 	Jean Charles CHAMPAGNIAT 	Brigitte ALEXANDRE 	Emmanuel DASSA 
Alain ARTORÉ 	Léopold Le COMPAGNON 	Corinne BERNARD-HAMONOU 	Marie LESPERT-CHABRIER 
Pierre AUDONNEAU 	Carole LANGLET-ODIENNE 	Bernard TERRIS 	Nadine PAULIN 
Bernard JACQUEMARD 	Edwige HUOT-MARCHAND 	Christian SCHOETTL 	Yvan LUBRANESKI 

Sylvie TREHIN 	Jean-Raymond HUGONET 	Chantal THIRIET 	Christian MILELLI 
Pierrette GROSTEFAN 	Philippe BALLELIO 	Virginie VENARD 	Olivier CANONGE 
Marytène GUIHAIRE-MANDIN 	Olivier JOUNIAUX 	Serge CARO 	François FRONTERA 
Serge ZUMELLO 	Danielle DILLMANN 	Marcel BAYEN 	

Les Suppléants

Christine JORDA	Isabelle BOUQUETY	Jean-François LECLERCQ	Armand MOISY
François De CUREL	Patrice RIBERTY		